

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2013 - 722 du 18 novembre 2013
portant nomination du président du conseil d'administration
de la société nationale d'électricité

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 067/84 du 11 septembre 1984 portant modification de la dénomination de la société nationale d'énergie ;

Vu la loi n° 6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions civils et militaires pourvus en Conseil des ministres ;

Vu le décret n° 2010-423 du 19 février 2010 relatif aux attributions du ministre de l'énergie et de l'hydraulique ;

Vu le décret n° 2010-241 du 16 mars 2010 portant organisation du ministère de l'énergie et de l'hydraulique ;

Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2013-416 du 9 août 2013 portant approbation des statuts de la société nationale d'électricité.

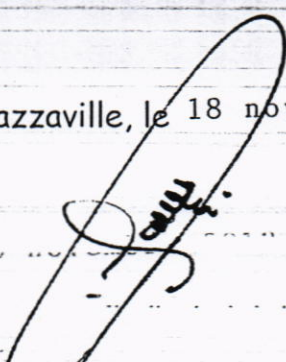
En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Eugène ONDZAMBE-NGOYI est nommé président du conseil d'administration de la société nationale d'électricité.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Eugène ONDZAMBE-NGOYI, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2013 - 722 Fait à Brazzaville, le 18 novembre 2013



Denis SASSOU-N'GUESSO.-

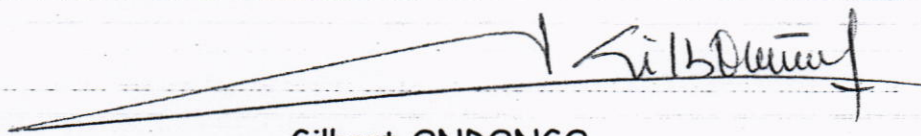
Par le Président de la République,

Le ministre de l'énergie et
de l'hydraulique,

Le ministre d'Etat, ministre de
l'économie, des finances, du plan, du
portefeuille public et de
l'intégration,



Henri OSSEBI.-



Gilbert ONDONGO.-